



Est ce que je peux perdre mon bail commerciale

Par **luno**, le **25/11/2014** à **09:40**

bonjour

La propriétaire des murs de mon local commercial est en liquidation judiciaire cette dernière me demande de faire une proposition a son mandataire afin de racheter le local neanmoins je me dirige vers vos conseil afin de savoir tous les cas de figure qui peuvent se presenter si je ne fais pas de proposition...

Puis je perdre mon local?

Quelqu'un peut il le racheter et me garder locataire?

Si je me retrouve a la porte est ce que je serais dédommagé?

Je suis complètement perdu pouvez vous m'aider?

Cordialemnt.

Par **Faycal777**, le **27/11/2014** à **02:48**

Bonjour,

Il faudrait effectivement vous rapprochez auprès du mandataire pour bien comprendre la suite des événements, car il est désormais l'intermédiaire qui agit au nom du propriétaire du local.

Et la proposition de rachat est une option mais pas une obligation. D'autres alternatives sont ouvertes.

Il est nécessaire de contacter le mandataire le plus rapidement que possible.

Vous pourrez peut être vous retrouvez dans une situation de cessation de créance qui entraînera juste les paiements de vos loyers vers un nouveau propriétaire.

Dans tous les cas de figures qui vous placeraient dans l'impossibilité de continuer le contrat, vous serez dans le droit d'obtenir une indemnité d'éviction.

Bien à vous.